

Les fiches conseils de l'UFSBD



Prévention rime avec le SCHELLEMENT DE SILLONS

À savoir

Le scellement des sillons ou sealants est un moyen de prévention des caries par protection mécanique.

C'est une technique sûre, peu onéreuse et dont l'efficacité a été démontrée.

On intervient avant la carie, lorsque qu'une dent présente un sillon susceptible de se carier car très creux ou dans un contexte de risque carieux élevé (le patient présente déjà des caries sur d'autres dents)

Pour aller plus loin

Les sillons sont les anfractuosités sur les faces « masticantes » des dents. Ces sillons peuvent être profonds et étroits et c'est à partir de ces sillons que débutent 80% des caries des dents définitives chez l'enfant.

Le scellement se fait grâce à une résine fluide coulée dans les sillons. La dent est ainsi protégée de l'attaque bactérienne responsable des caries.

Le traitement, sans anesthésie est totalement indolore.

Comment scelle-t-on les sillons ?

Le scellement des sillons se pratique plus particulièrement sur les molaires définitives qui poussent respectivement dans la 6ème et 12ème année de l'enfant. Un gel de mordantage (acide phosphorique) est appliqué ce qui prépare l'émail de la dent au collage de la résine. Ensuite la résine protectrice est appliquée dans le sillon et durcit avec une lampe à émission bleue. Cette résine, en durcissant, protège mécaniquement la dent et la renforce même car elle est enrichie en fluor. Dans certains cas, votre dentiste proposera de réaliser ce traitement sur d'autres dents. Cette méthode est faite préventivement sur les dents des enfants mais peut-être proposée également chez l'adulte.

S'il évite 80% des lésions carieuses sur les faces des dents, il ne dispense EN AUCUN CAS d'une bonne hygiène bucco-dentaire.

Prise en charge : le scellement de sillons est totalement pris en charge par l'assurance maladie couplé à une assurance complémentaire uniquement sur les premières et deuxièmes molaires définitives avant le seizième anniversaire. La prise en charge ne peut se faire qu'une seule fois pour la même dent. Pour les autres dents (définitives ou temporaires) les scellements sont à la charge du patient.

À retenir

Le scellement de sillon est un acte simple, sans douleur, remboursé (sous certaines conditions) et qui a fait preuve de son

efficacité contre les caries.

Nos recommandations

LES RECOMMANDATIONS DE L'UFSBD POUR UNE BONNE SANTÉ BUCCO-DENTAIRE



Informations mises à jour le 8 mars 2024